



Lettre 2 ~ Juillet 2026

Psychologues : usagers méprisés, travail empêché !

Alors que le gouvernement multiplie les discours sur le soutien psychologique en particulier aux publics les plus vulnérables, la réalité du terrain dit tout autre chose.

Une multitude de dispositifs qui brouillent les repères et les compétences

Une multitude de dispositifs se mettent en place, mobilisant les maigres ressources du service public sans répondre aux besoins de fond. Ces derniers finissent par constituer un véritable mille-feuille, où ni les usagers, ni les professionnels ne se retrouvent. Ainsi, se développent des dispositifs d'évaluation des difficultés, limités dans le temps, aux missions réduites, et soumis à des critères d'accès restrictifs.

- Comment conditionner l'accès à certains types d'aide à l'avis de pédopsychiatres saturés ou manquants ?
- Comment justifier le paradoxe des Services d'Accès aux Soins psychiatriques qui ne proposent qu'un accueil téléphonique ?

Dans l'Éducation nationale, les intervenants et dispositifs de repérage se multiplient, externalisant vers des paramédicaux ou des psychologues libéraux, au mépris de la continuité des prises en charge et du travail des structures existantes (dont les RASED et les CIO).

Une dérégulation croissante et une politique de communication

Cette politique s'accompagne d'une dérégulation délibérée de la fonction publique et du non-respect de ses statuts. Alors qu'elle devrait garantir des interventions de qualité, assurées par des professionnels qualifiés, l'administration assèche les recrutements de psychologues et confie des missions d'alerte à des personnels insuffisamment formés, privilégiant une politique assurantielle et d'affichage. Les repères se brouillent : on ne sait plus qui fait quoi, et avec quelles compétences ?

Le choix délibéré de prioriser le secteur libéral poursuit le démantèlement du service public. Les psychologues de l'hôpital, de l'École, de la protection de

l'enfance, de la Protection Maternelle et Infantile, de l'insertion ou de la Protection Judiciaire de la Jeunesse sont empêchés de déployer leurs missions faute de moyens, empêchant la mise en place de réelles actions de prévention.

Cette stratégie ne peut être une réponse durable ni pertinente : partout, les listes d'attente explosent. L'annonce par la ministre de la santé de coupe-file pour permettre aux jeunes d'obtenir un rendez-vous sous 48 heures, ignore l'ampleur des besoins et

soulève des questions éthiques majeures. **Qui prioriser parmi toutes les personnes en souffrance ?**

L'augmentation du recours aux contractuels, le blocage des salaires et la multiplication de primes concurrentielles visent à pousser les personnels à accepter toujours plus de tâches. Le décalage entre niveau de qualification et rémunération démobilise et accélère les départs. Cela ne peut tenir lieu de politiques publiques dignes de ce nom.

Défendre un travail de qualité

Ces bricolages à moindre coût empêchent d'inscrire l'action du psychologue dans la durée, fragilisent le travail d'équipe et rompent la continuité des suivis au détriment des usagers, ce qui amplifie leurs difficultés. Le manque d'attractivité, nourri par des conditions de travail dégradées, entraîne une rotation de l'emploi importante. L'intensification de l'activité met à mal le travail collectif, pluridisciplinaire et les échanges indispensables entre professionnels. **Les méthodes managériales manifestent la volonté de détruire la pensée collective.**

Les psychologues, quel que soit leur lieu d'exercice, subissent des injonctions croissantes sur leurs pratiques, au détriment de leur autonomie et de leur liberté de conception, pourtant essentielles pour répondre de manière adaptée. Ainsi France Travail tend à organiser le recours aux psychologues du travail pour les demandeurs d'emploi, dans un cadre contraignant pour les personnes comme pour les personnels. Les critères de « qualité » sont désormais imposés par des décideurs qui ne connaissent pas le travail des psychologues.

Ceux-ci doivent défendre pied à pied la spécificité de leur approche, leurs missions et les moyens de les exercer.

Cette question concerne l'ensemble de la profession. C'est collectivement qu'il faut la porter et la faire entendre.